

POLITIQUE SGA/AGÉ — POLITIQUE DE RECONNAISSANCE DES TERRES

POLITIQUE SGA/AGÉ

Titre : Politique de reconnaissance des terres

Catégorie : Générale

Ratifier : N/A

En vigueur : N/A

RAISON

La SGA/AGÉ a établi cette politique de reconnaissance des terres en reconnaissant la *Commission de la Vérité et de la Réconciliation du Canada : Appels à l'action (#10-vii)/Truth and Reconciliation Commission of Canada: Calls to Action (#10-vii)*. Comme la SGA/AGÉ est située et opère sur le territoire du traité Robinson-Huron et sur le territoire traditionnel des Premières Nations Atikameksheng Anishnawbek et Wahnapiatae, nous adoptons le principe de la reconnaissance des Premières Nations, des Métis et des Inuits en tant que gardiens traditionnels de la terre, ainsi que des traités de notre province lors des événements internes et externes de la SGA/AGÉ¹.

DÉFINITIONS

Anishnawbek : Ce nom couvre les Ojibway, Odawa, Algonquin, Potawatomi, Nipissing, Mississaugas, Saulteau, etc.... toutes les nations Algonkiennes/Ojibwa².

Événement : Dans le cadre de cette politique, on entend par « événement » tout rassemblement organisé avec une heure de début et de fin déterminée, auquel des invités ont l'intention d'assister du début à la fin y compris, comprenant, sans s'y limiter, les événements suivants : réunions du conseil d'administration, réunions de comités, concerts, présentations, activités organisées, etc.

Traité Robinson-Huron : Un accord entre William Benjamin Robinson, au nom de Sa Majesté la reine, et les Premières Nations Ojibwa qui habitent et réclament les rives est et nord du lac Huron, de Penetanguishine à Sault Ste. Maire, et de là jusqu'à la baie de Batchewanaung, sur la rive nord du lac Supérieur, ainsi que les îles situées dans lesdits lacs, en face des rives de ceux-ci, et à l'intérieur des terres jusqu'à la hauteur de terre qui sépare le territoire couvert par la charte de l'honorable Compagnie de la Baie d'Hudson du

POLITIQUE SGA/AGÉ

¹ NorQuest College. *NorQuest College Treaty 6 Territory Acknowledgment Procedure*. PDF. December 2017. Edmonton, AB.

² Ontario Federation of Labour. *Traditional Territory Acknowledgements in Ontario*. PDF. December 04, 2017. Toronto, ON.

Canada ; ainsi que toutes les terres non concédées dans les limites du Canada-Ouest et pour lesquelles ils ont une réclamation légitime. Le traité a été signé en 1850³.

Traité : Un accord formel conclu et ratifié entre les pays.

DÉTAILS

1. Au début de tout événement de la SGA/AGÉ, à l'intérieur ou à l'extérieur du campus de l'Université Laurentienne, un membre de l'équipe de la SGA/AGÉ ou un représentant de la SGA/AGÉ effectuera une reconnaissance territoriale du traité Robinson-Huron et de toute autre terre visée par le traité qu'il pourrait occuper.
2. La reconnaissance du traité Robinson-Huron doit être exprimée comme suit :

« [Nous/je] voudrions commencer ce (nom de l'événement) en reconnaissant que nous sommes sur une terre des Premières Nations, des Métis et des Inuits et qu'elle a été habitée par les Premières Nations, les Métis et les Inuits depuis le début.

En tant que colons, nous sommes reconnaissants d'avoir eu l'occasion de nous rencontrer ici et nous remercions tous les peuples qui nous ont précédés et qui ont pris soin de cette terre.

En particulier, nous reconnaissons que nous sommes sur le territoire du traité Robinson-Huron, et que la terre sur laquelle nous nous rassemblons est le territoire traditionnel des Premières Nations Atikameksheng Anishnawbek et Wahnapatæ.

Nous sommes conscients de leur lien historique avec ce lieu et nous leur en sommes profondément reconnaissants. Nous reconnaissons également les contributions des Premières Nations, des Métis et des Inuits qui ont formé et renforcé la communauté Laurentienne, Sudbury, ainsi que notre province et notre pays dans son ensemble.

En outre, nous souhaitons reconnaître les contributions des personnes bi-spirituelles et des autres groupes marginalisés à la croissance et à l'amélioration constantes de notre communauté ».

Ou

POLITIQUE SGA/AGÉ

³ Northern Affairs Canada. "Treaty Texts - Ojibewa Indians of Lake Huron." Government of Canada; Indigenous and Northern Affairs Canada. March 03, 2016. Accessed July 10, 2018. <http://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1100100028984/1100100028994>.

« [Nous/je] voudrions reconnaître que nous sommes sur le territoire du traité Robinson-Huron, et que la terre sur laquelle nous nous rassemblons est le territoire traditionnel des Premières Nations Atikameksheng Anishnawbek et Wahnapiatae. Nous reconnaissons également les contributions des Premières nations, des Métis et des Inuits, des personnes bi-spirituelles et d'autres groupes marginalisés qui ont façonné et renforcé notre communauté ».

3. Pour obtenir des conseils sur les remarques concernant les autres zones de traité en Ontario, veuillez-vous référer à la liste des territoires.